

leur libérateur, apparemment dans la ville d'Ephra, son séjour ordinaire. Ils le félicitèrent au nom de tout le peuple, comme étant leur sauveur, leur libérateur et l'homme de la droite de Dieu ; et si la modestie de ce grand homme n'eût égalé son courage, au lieu du nom de juge, il eût porté dès lors celui de roi. « Nous venons », dirent-ils, « vous offrir, dans tous les Israélites, de fidèles et dévoués serviteurs ; soyez notre juge, notre prince. Non-seulement nous vous présentons la couronne, mais nous voulons que de vous elle passe à votre fils, au fils de votre fils et à vos descendants les plus reculés ». — « Non », reprit le modeste général, « je ne serai pas votre roi, et mon fils ne portera pas le sceptre d'Israël. Me préserve le ciel de me parer d'un titre que notre Dieu s'est réservé ; c'est lui qui est notre roi, c'est lui qui nous gouvernera, c'est à lui que nous obéirons ». Lorsque les ambassadeurs se furent retirés, Gédéon ne s'occupa plus qu'à remplir les devoirs de sa charge. Il avait environ trente ans de judicature lorsqu'il mourut. Il laissa une nombreuse famille. On l'enterra à Ephra, dans la sépulture de Joas, son père. Les fidèles Israélites donnèrent des larmes sincères à leur libérateur.

Les représentations de Gédéon rappellent principalement le prodige de la toison, qui est regardée par les saints Pères comme figure prophétique de la maternité virginale de Marie.

Nous avons tiré le fond de cette biographie d'un ouvrage anonyme intitulé : *Les Merveilles de l'Histoire du peuple de Dieu*.

SAINT SIXTE OU XYSTE ET SAINT SINICE

PREMIERS EVÊQUES DE SOISSONS ET REIMS.

Epoque incertaine.

On ne peut acquérir la vertu sans fatigue et sans combat, on ne peut non plus la conserver sans prudence. *Thomas à Kempis.*

Nous partagerons en deux paragraphes ce que nous avons à dire sur saint Sixte et saint Sinice. Dans le premier nous traiterons une question bien importante, celle de l'époque de leur mission dans les Gaules. Dans le second, nous ferons connaître ce que les traditions locales nous apprennent sur leur vie, leur mort et leurs reliques.

§ 1^{er}. C'est un fait incontesté que l'Eglise de Reims, aussi bien que celle de Soissons, ont eu pour fondateurs et pour premiers évêques saint Sixte et saint Sinice, tous deux envoyés directement par le Saint-Siège. Mais quand il s'agit de déterminer l'époque positive de la mission de ces deux Apôtres, trois opinions sont en présence.

La première opinion se croit autorisée à rejeter comme peu fondée l'origine apostolique de ces deux Eglises. Ce ne serait au contraire qu'après la mort de saint Crépin et de saint Crépinien, martyrisés à Soissons sur la fin du III^e siècle, que Rome aurait envoyé dans la Gaule-Belgique de nouveaux missionnaires pour rassembler les fidèles dispersés par la persécution des empereurs Dioclétien (284-305) et Maximilien-Hercule (286-305). Dans

cette hypothèse, la mission de saint Sixte et de saint Sinice leur aurait été donnée entre les années 288 et 310, à la suite d'une apparition des martyrs Crépin et Crépinien au pape¹ Marcellin (296-304), ou au pape Marcel (304-310), lequel aurait aussitôt choisi d'autres missionnaires pour remplacer ceux que le glaive venait de moissonner à Soissons, à Reims, à Fismes, à Bazoches et dans les pays voisins. — Quelques archéologues Soissonnais ont cru découvrir, à l'abside de la cathédrale, dans l'une des cinq verrières du ^{xiii}^e siècle, des vestiges de cette tradition. On y voit en effet, en caractères fort lisibles, les noms *Crispinus* et *Crispinianus*, ainsi que le mot *Marcellus*. Un personnage étendu sur un lit est éveillé par un ange. Dans un panneau qui est à côté du premier, un autre personnage, vêtu comme un moine, a l'air d'envoyer en mission les trois hommes qui sont devant lui. — Ces peintures, si elles ont été doctement interprétées, n'attesteraient qu'une chose : la croyance locale d'alors sur l'époque de l'arrivée de saint Sixte et de saint Sinice à Soissons.

Les auteurs qui soutiennent la non-apostolicité des églises de Soissons et de Reims se fondent d'abord sur des manuscrits qui n'ont pas plus de six cents ans d'antiquité, et qui ont été écrits beaucoup plus pour édifier les fidèles que pour les instruire exactement des faits et de leurs dates. Ils allèguent encore que, dans l'hypothèse de l'origine apostolique de ces deux églises, il faudrait de toute nécessité admettre (ce qui leur répugne énormément) des lacunes considérables entre Sixte, Sinice, Armande, inscrits et reconnus comme ayant été dans le ⁱ^{er} et le ⁱⁱ^e siècles les trois premiers évêques de Reims, et le Pontife qu'on regarde comme le quatrième évêque de cette métropole, Bétause, lequel souscrivit en 314 au premier concile d'Arles, en Provence, tenu contre les Donatistes. Dans un espace de plus de deux cent soixante ans, on ne connaît en réalité les noms que de quatre évêques.

Ces diverses raisons n'ont convaincu ni les auteurs du *Gallia christiana*, qui, sans préciser néanmoins l'époque de la mission de Sixte et de Sinice, la mettent *bien avant* l'année 287 ; ni ceux de l'art de vérifier les dates, chez qui nous lisons : « Saint Xyste ou Sixte fut le premier évêque de Reims, vers l'an 290, suivant Tillemont » ; mais d'autres prétendent, avec plus de vraisemblance, que saint Xyste et saint Sinice, son collègue dans le gouvernement des églises de Reims et de Soissons, sont beaucoup plus anciens que la fin du ⁱⁱⁱ^e siècle.

Et en effet il est difficile, dit M. le chanoine Lequeux, de concilier la non-apostolicité des églises de Soissons et de Reims avec le grand nombre des chrétiens qui vivaient dans la Gaule-Belgique à la fin du ⁱⁱⁱ^e siècle, nombre prouvé par la rigueur même avec laquelle la persécution y fut exercée ; car il doit sembler étonnant que déjà le Christianisme eût fait tant de progrès dans cette région, si ces contrées n'avaient pas encore reçu leur première forme.

Une *seconde opinion* fort peu précisée, mais qui se rattache par un point essentiel à la première, est celle qui s'appuie sur un texte du savant Hincmar, trente-deuxième archevêque de Reims (843-882) : « Le bienheureux Sixte, y est-il dit, a été envoyé à la métropole de Reims par Sixte, pontife de Rome.

On se demande d'abord quel est le Sixte dont l'illustre prélat a voulu parler. Est-ce le pape Sixte ⁱ^{er} du ⁱⁱ^e siècle (117-127) ? ou bien est-ce le pape

1. La légende du *Propre Soissonnais*, imprimé en 1852, dit que c'est au pape Calixte, qui a tenu le Saint-Siège de 283 à 296, qu'apparurent saint Crépin et saint Crépinien.

Sixte II du m^e siècle (257-259) ? Des anciens Bollandistes, en 1746, pensaient qu'il s'agissait du pape Sixte II ; ce qui mettrait la fondation des deux Eglises de Soissons et de Reims au milieu du m^e siècle. On verra ci-après ce qu'il faut penser de l'exactitude de la transcription du texte d'Hincmar, et quel sens on doit attacher à cette phrase, d'après le but que le prélat se proposait dans sa lettre.

La *troisième opinion*, qui est la plus ancienne, est celle qui se croit fondée à soutenir que les Eglises de Reims et de Soissons remontent aux temps apostoliques ; que saint Sixte était disciple de saint Pierre, qui a voulu lui-même le sacrer évêque et lui a donné sa mission pour les villes les plus importantes de la Gaule-Belgique, Reims et Soissons.

« Cette opinion », dit M. Ravenez ¹, « a toujours été très-répandue à Reims et dans toutes les églises voisines. Dans tous les siècles, des écrivains distingués l'ont adoptée comme la seule vraie, comme la seule admissible. Elle a toujours joui d'une grande faveur, et elle a paru digne de considération aux critiques même les plus sévères ». — « Si cette opinion », dit M. le chanoine Lequeux, « n'a pas toute la certitude désirable, nous croyons qu'elle a en sa faveur bien des probabilités ». Voici les autorités sur lesquelles elle s'appuie.

L'empereur Lothaire (840-855), écrivant au pape saint Léon IV (847-855), lui parlait de la prééminence de l'Eglise de Reims, comme ayant été fondée par saint Sixte, disciple des Apôtres.

Au vii^e siècle, l'Eglise de Châlons faisait remonter son origine à saint Pierre. Or, l'Eglise de Châlons est très-certainement contemporaine de l'Eglise de Reims.

Foulques (883-900), successeur d'Hincmar, écrivait en 887 au pape Etienne V (885-891), « que le siège de Reims a été particulièrement honoré par les Papes, parce que saint Pierre lui a donné pour premier évêque saint Sixte ». — Foulques n'aurait pas voulu, sans en dire le motif, donner un démenti à son illustre prédécesseur Hincmar. D'où l'on conclut qu'il lisait alors le texte précité d'Hincmar autrement que ne l'a lu le Père Sirmond ; qu'il y a par conséquent dans ce texte une faute, et qu'au lieu de *a Sixto*, il faut lire *a Petro*. Cette faute de copiste paraît d'autant plus probable que le but d'Hincmar, en écrivant à l'évêque de Laon, était de relever l'ancienneté, la dignité, les prérogatives et la juridiction de sa métropole sur les autres Eglises de la contrée. Son argumentation serait faible si l'on se tenait à la leçon du Père Sirmond. Aussi le Père Gilles Boucher, le contemporain et l'ami du Père Sirmond, éditeur des œuvres d'Hincmar, dit dans son *Belgium Romanum ecclesiasticum et civile*, édité en 1653 : « Il résulte de l'opinion d'Hincmar que saint Sixte a été envoyé à Reims *par saint Pierre*, en même temps que le Prince des Apôtres dirigeait sur Trèves Euchère et ses compagnons ». (Or, l'Eglise de Trèves a toujours été regardée comme la sœur de l'Eglise de Reims.)

Selon l'exact et judicieux Flodoard (894-966), chanoine de Reims et curé de Cormicy, « le bienheureux apôtre saint Pierre, ayant ordonné saint Sixte, archevêque de notre ville, et sentant le besoin de le faire assister par des suffragants, lui donna pour compagnons et assesseurs dans la province, saint Sinice, d'abord évêque de Soissons et ensuite de Reims, ainsi que saint Memmie, pasteur de Châlons ».

En descendant le cours des siècles, nous rencontrons encore le béné-

1. *Recherches sur les origines des Eglises de Reims, de Soissons et de Châlons*, par M. Ravenez. Paris, Lecoffre, 1957. Un vol. in-8° de 180 pages, couronné par l'Académie de Reims.

dictin Hugues de Flavigny (1065-1115) qui dit dans sa chronique de Verdun : « Le premier pasteur et apôtre Pierre envoya à Reims saint Sixte et saint Sinice ; à Châlons, saint Memmie ». — Au milieu du ^{xiii}^e siècle, Vincent de Beauvais ne parle pas autrement dans son *Speculum*.

Par ces passages, et bien d'autres que nous ne pouvons transcrire ici, on pressent combien sont peu fondées les prétentions des récents éditeurs¹ de Dom Marlot, lesquels, tout en se faisant gloire de tirer de l'oubli et de publier le manuscrit français de son *Histoire de Reims*, se sont attachés, dans une note fort longue, à contredire le sentiment de l'illustre Bénédictin sur l'origine apostolique des Eglises de Soissons et de Reims.

A l'autorité des livres on peut ajouter celle des monuments. En 1738, on a découvert à Reims, sous la tour de l'église Saint-Martin, et à 20 pieds de profondeur, un monument antérieur à l'an 260, et qui représente plusieurs faits de l'Ancien et du Nouveau Testament, par exemple le paralytique emportant son lit, le sacrifice d'Abraham, etc. On a aussi trouvé des tombeaux fort anciens renfermant des cadavres qui portaient des marques de tortures ; la tête et les bras sont percés par de grands clous. On présume que ce sont des restes de martyrs.

Tous ces témoignages réunis ont déterminé le cardinal Gousset à professer ouvertement son sentiment sur l'origine apostolique de son Eglise, et depuis l'année 1858, on lit dans le bref du diocèse de Reims ces mots imprimés par son ordre : « *Reims, métropole, compte, depuis saint Sixte, disciple de saint Pierre, prince des Apôtres, et consacré par lui premier évêque de Reims, quatre-vingt-dix-neuf archevêques, dont treize sont révérends comme saints* ». Telle avait été, pendant de longs siècles, l'opinion généralement admise. Reims et Soissons, et beaucoup d'autres Eglises de France, faisaient remonter, sans opposition aucune, leur origine aux temps apostoliques.

Mais au ^{xvii}^e siècle, le normand Jean de Launoy (1603-1678), docteur de Sorbonne, connu par la hardiesse de ses écrits, dont vingt-neuf ont été mis à l'index et réprouvés par le pape Benoît XIV, s'est efforcé de renverser cette croyance. Il prétendit que l'introduction du christianisme dans les Gaules n'avait eu lieu qu'au ^{iv}^e siècle. Il a entraîné dans son sentiment Le Nain de Tillemont, Baillet, et, parmi les auteurs récents, Amédée Thierry, Henri Martin, les éditeurs de la version française de Dom Marlot, l'abbé Pécheur dans ses *Annales du diocèse de Soissons*.

Le docteur Launoy s'appuyait principalement sur un texte de Grégoire de Tours et un de Sulpice Sévère. D'après Grégoire de Tours, c'est sous l'empereur Dèce (249-251), que des missionnaires furent envoyés de Rome dans les Gaules : saint Gatien à Tours, saint Trophime à Arles, saint Martial à Limoges, etc. D'après Sulpice Sévère, c'est lors de la cinquième persécution sous Marc-Aurèle, que la Gaule vit pour la première fois des *martyres*, la religion chrétienne ayant été reçue tard au-delà des Alpes.

Ces deux textes ne font plus autorité. Le second est d'ailleurs susceptible d'une interprétation favorable. Mais entendu dans le sens de Launoy, il ne supporterait pas aujourd'hui l'examen devant les monuments de l'histoire étudiés plus sérieusement. Ce premier texte a été contredit et réfuté par le célèbre Cordelier Pagi, dans sa critique sur les *Annales* de Baronius, année 834. « L'erreur de Grégoire de Tours », dit l'abbé Faillon, « vient de ce qu'il a pris dans les actes de saint Ursin de Bourges les noms des évê-

1. C'est l'Académie de Reims qui a publié le Dom Marlot français en 4 vol. in-4°. Jacquet, à Reims, 1842.

ques envoyés par Rome ; et dans ceux de saint Saturnin l'époque de leur mission ».

Voici d'autres documents qui réfutent Grégoire de Tours et Sulpice Sévère, et déposent en faveur de l'apostolicité des Eglises de Soissons. En 440, dix-neuf évêques de la Gaule écrivirent au pape saint Léon le Grand : « Toutes les provinces de la Gaule savent, et l'Eglise romaine ne l'ignore pas, que la cité d'Arles a été évangélisée par saint Trophime, envoyé par saint Pierre ». Nous renvoyons à M. Ravenez, pour y lire des textes de saint Justin, de saint Irénée, de Tertullien, de saint Hilaire de Poitiers, qui attestent que, dès le commencement de l'Eglise, la prédication de l'Evangile a été universelle, et que tout le pays des Gaules n'a pas été oublié par le chef des Apôtres.

En 1854, la Congrégation des Rites, en déclarant saint Martial de Limoges, apôtre, et par conséquent disciple du Sauveur, infirme par là-même le texte allégué de Grégoire de Tours et lui ôte toute autorité.

Les lacunes que l'on trouve dans les catalogues des évêques des premiers siècles, à Reims et ailleurs, ne paraissent pas être une objection bien forte contre l'apostolicité des Eglises de Reims et de Soissons, puisque des vides semblables se trouvent dans ces mêmes catalogues à des époques où, de l'aveu de tous les historiens, ces Eglises subsistaient déjà depuis plusieurs siècles. « Ces lacunes », dit M. Ravenez, « démontrent, non que les évêques n'ont pas existé, mais seulement que leur mémoire a péri. Un livre dont une page est déchirée n'en est pas moins un livre ».

On explique aussi très-bien le silence de l'histoire sur ces premiers temps. Les missionnaires ignoraient la langue du pays, ils se cachaient pour annoncer peu à peu et plus sûrement la bonne nouvelle ; ils s'oubliaient eux-mêmes et ne songeaient pas le moins du monde à perpétuer par l'histoire le souvenir de leurs travaux. De là le peu de documents qui nous restent sur les premiers siècles des Eglises gauloises.

M. Ravenez, dont nous venons d'analyser en partie la savante *Dissertation sur l'origine des Eglises de Reims et de Soissons*, résume lui-même par ces lignes toute son argumentation : « L'origine apostolique de l'Eglise de Reims est donc prouvée : 1^o par la tradition qui est propre à cette Eglise ; 2^o par les textes des Pères de l'Eglise qui ont écrit dans les trois premiers siècles ; 3^o par la réfutation des textes de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours ; 4^o par l'opinion de l'archevêque Hincmar, au texte duquel on a restitué la véritable leçon ».

De toute cette discussion, inévitablement un peu sèche et aride, nous tirons la conclusion que les fidèles des diocèses de Reims et de Soissons, connaissant mieux l'origine de leurs Eglises particulières, n'en seront désormais que plus attachés à l'Eglise romaine, la tête et la mère de toutes les Eglises du monde, à ce siège apostolique d'où leur sont venues directement la foi et la divine morale de l'Evangile. En conséquence, ils professeront la vénération la plus profonde pour les successeurs de saint Pierre, qui sont, comme lui, les vicaires de Jésus-Christ sur la terre, et veillent à la conservation du dépôt des doctrines enseignées par l'Homme-Dieu, et conservées dans les Ecritures et dans la tradition. Ils seront toujours reconnaissants pour ces souverains Pontifes qui, depuis mille ans, par l'envoi ou la confirmation des évêques successifs de nos Eglises, ont développé et soutenu dans la province ecclésiastique de Reims, comme dans tout l'univers, les vrais principes de la véritable civilisation et de la moralité des peuples et des souverains ; ont souvent réprimé les abus ; ont pris en main la cause des

faibles et des opprimés, et ont justement mérité d'être appelés, comme ils le sont réellement, les Papes ou les Pères de toute la chrétienté.

Nous savons peu de chose sur la vie et les travaux de saint Sixte et de saint Sinice, premiers évêques de Soissons et de Reims. Il paraît que, pendant que saint Pierre était enfermé dans la prison Mamertine, cet Apôtre, toujours occupé du désir de faire connaître au loin le nom et la loi de son divin Maître, consacra évêque un de ses disciples nommé Sixte, lui donna pour compagnon un prêtre nommé Sinice, et les envoya tous deux dans la Gaule-Belgique pour y travailler à la conversion de ses habitants. Les deux missionnaires s'arrêtèrent d'abord à Reims, Sixte s'y conduisit avec une grande sagesse. Retiré à l'écart, et évitant d'exciter des commotions populaires, il épiait le moment favorable pour insinuer peu à peu, dans l'âme des moins rebelles, les principes de notre foi. Les démons, qui voyaient le culte des idoles menacé par la loi évangélique, suscitèrent des obstacles de tout genre à ce zélé missionnaire. Au bout de quelque temps, Sixte, s'apercevant que ses efforts auprès des Rémois demeuraient sans résultat, se rappela la parole du Sauveur à ses Apôtres : « Si l'on ne veut pas vous recevoir ni vous écouter, sortez de là, secouez la poussière de vos pieds afin que ce soit un témoignage contre eux. »

Il jeta ses vœux sur Soissons, seconde ville de la Gaule-Belgique, et s'y rendit avec son fidèle compagnon. Les Soissonnais se montrant plus dociles que les Rémois, Sixte fixa chez eux son siège épiscopal, et bientôt il se vit entouré d'une nombreuse chrétienté. Ceux de Reims, apprenant les merveilles opérées à Soissons, regrettent d'avoir obligé, par leur opiniâtreté, Sixte à les abandonner : ils le rappellent au milieu d'eux. Le saint Pontife se laisse toucher par leur repentir et leurs instances ; il confère le caractère épiscopal à Sinice, qui devient ainsi le deuxième évêque de Soissons.

De retour à Reims, Sixte trouve des cœurs mieux disposés. Des milliers de païens renoncent à leurs superstitions, et le nombre des fidèles s'augmentant de jour en jour, l'apôtre croit que le moment favorable est arrivé pour établir également, à Reims, un siège épiscopal dont il est le premier évêque. A certains jours, les fidèles sortaient de la ville pour entendre les exhortations du saint Prélat, dans un petit oratoire qu'il avait érigé dans les faubourgs, et qui a longtemps porté son nom. C'était là qu'ils assistaient au sacrifice de l'autel et participaient aux saints mystères. Cet oratoire fut d'abord consacré à la mémoire du prince des Apôtres. Sixte vécut ainsi dix ans dans les exercices de la piété et du zèle, au milieu d'un peuple qu'il chérissait et dont il était chéri. Quand il sentit que la fin de son pèlerinage approchait, il fit venir auprès de lui Sinice, pour l'assister dans ses derniers moments ; et, après lui avoir recommandé de prendre soin de l'église de Reims, il mourut plein de mérites le 1^{er} septembre ; et, selon Dom Marlot, sous le règne de Trajan, sans qu'on puisse préciser l'année de son trépas. Son corps fut enterré dans l'oratoire de Saint-Pierre.

Après la mort de saint Sixte, Sinice consacra évêque de Soissons Divitien, que l'on croit avoir été son neveu, du moins d'adoption ; il retourna ensuite à Reims, et prit possession de ce siège, dont il fut le second évêque. Il continua et perfectionna l'œuvre qu'avait si bien commencée son prédécesseur ; et après quelques années d'un heureux épiscopat, le Seigneur l'appela pour le faire jouir des récompenses éternelles.

Le corps de saint Sinice fut enseveli à côté de celui de saint Sixte, dans le même oratoire de saint Pierre.

CULTE ET RELIQUES.

En 920, Hérivée ou Hervée, trente-quatrième archevêque de Reims (900-922), retira les corps des deux Saints du caveau où ils avaient été déposés, et les fit transporter dans l'église de Saint-Remi, où on les plaça près de l'autel de saint Pierre et de saint Clément. Leurs reliques furent depuis reportées dans l'église métropolitaine, et le chapitre les renferma dans une châsse très-riche. Si, comme il est présumable, ce reliquaire est le même que celui dont il est fait mention dans l'inventaire révolutionnaire de 1782, il était en vermeil et pesait trente-huit marcs, deux onces et quatre gros. Le tout fut envoyé à la monnaie, et les ossements profanés, sans qu'on en ait pu sauver quelque portion. Il est vrai que dans le trésor actuel de la cathédrale de Reims, il existe encore un reliquaire de saint Sixte et de saint Sinice, charmant joyau qui rappelle la fin du style roman. C'est une boîte en forme de rose; les côtés sont argentés; le dessus est émaillé de bleu et d'or. Au centre est une figure de la Madeleine entourée de trois belles émeraudes et de trois améthystes; sur la partie postérieure de la boîte est gravée en creux la figure de Jésus-Christ. A l'intérieur est une étoffe de soie violette contenant des ossements qu'une inscription dit être de saint Sixte et de saint Sinice, (d'après l'abbé Cerf). Mais, comme on le voit, il n'y a là rien d'authentique.

Pendant plus de mille ans le chef de saint Sixte a été conservé dans l'église, actuellement détruite, de Saint-Nicaise, avec le bras de saint Sinice, sur lequel était écrit en lettres gothiques : *brachium sancti Sinicii confessoris*. Tout cela a aussi disparu à l'époque de la révolution française.

Au ix^e siècle, Ebbon, trente et unième archevêque de Reims (816-835), avait donné à Anscharius, premier archevêque de Brême et de Hambourg, son ami et allemand comme lui, une portion des reliques de saint Sixte et de saint Sinice. Elles furent d'abord déposées à Hambourg, en 833, et l'église fut consacrée sous leur vocable. La crainte qu'elles ne tombassent entre les mains des Danois, les fit transporter au-delà de l'Elbe, en un lieu nommé Rainsol (Ramsolam), de la paroisse de Verdon. Il paraît que l'abbaye de Fuldes posséda aussi quelques fragments du corps des deux premiers évêques de Soissons et de Reims.

La ville de Soissons avait longtemps désiré des reliques de ses deux premiers pontifes. Enfin Simon II le Gras, quatre-vingt-troisième évêque de Soissons (1624-1656), obtint du chapitre de Reims, en 1629, quelque portion des ossements des fondateurs de son église; la translation solennelle s'en fit le 26 avril de la même année. Il ne reste plus rien de ce précieux dépôt ni de la châsse qui les contenait; elle a été brisée en 1792. Mais si les reliques de nos premiers évêques ne peuvent plus être exposées chaque année à notre vénération, leur souvenir n'est pas entièrement effacé de la mémoire des fidèles. Leur fête est célébrée à Soissons et à Reims le 1^{er} septembre. Pour que le peuple soit toujours témoin de cet hommage rendu à ses apôtres, le diocèse de Soissons a récemment obtenu du Saint-Siège un indult qui lui permet de remettre la solennité de la fête de saint Sixte et de saint Sinice au dimanche qui suit le jour où elle est marquée dans le calendrier. De plus, par une heureuse inspiration, Mgr de Simony, quatre-vingt-treizième évêque de Soissons, a fixé au premier jour libre après la fête de nos saints apôtres, le service solennel et annuel qu'il a fondé en 1849, à la cathédrale de Soissons, pour le repos de son âme et de celle de tous les pontifes, ses prédécesseurs, fondation qui contribue encore à ne pas laisser en oubli ces courageux et zélés missionnaires à qui nous devons le bienfait de la foi. De nos jours la religion est attaquée de toutes parts par l'incrédulité et le rationalisme. L'indifférentisme a aussi refroidi bien des cœurs. Prions nos saints apôtres de jeter un regard de compassion sur leur ancien troupeau, sur ces terres devenues arides, qu'ils avaient arrosées de leurs sueurs et qu'ils étaient disposés à féconder de leur sang, si le Seigneur leur avait demandé ce sacrifice, ou plutôt s'il leur avait accordé cette faveur.

Nous devons cette notice à l'obligeance de M. Henri Congnet, chanoine de Soissons. — Cf. Dom Marlot; Fleury; le *Gallia Christiana*; Dormay; l'abbé Pécheur.